



**PROJET DE MOBILITÉ URBAINE D'ABIDJAN
(PMUA)**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°04/PMUA/B1/2020
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DU CONSEIL
TECHNIQUE DANS LE CADRE DE L'ASSISTANCE POUR LA REVISION DE LA CONVENTION DE
LA SOTRA.**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA-6450-CI) d'un montant équivalent à **267 600 000 Euros**, pour financer les activités du **Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA)**. Le projet est conjointement financé par l'Agence Française de Développement (AFD) pour un montant équivalent à **90 000 000 Euros**. Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de prestation de service de Consultants pour **la mission de conseil technique dans le cadre de l'assistance pour la révision de la convention de la SOTRA**.
2. L'objectif global de la mission est d'assister l'Autorité Contractante (Ministère des Transports) dans le processus de révision de la convention de la SOTRA. Et ce, en travaillant sous la coordination du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) et conjointement avec un Conseil Juridique et un Conseil Financier.

La coordination de l'ensemble des Conseils en Transaction sera assurée par le Conseil Financier, sous l'autorité du CNP-PPP.
3. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objectif de solliciter des Consultants individuels compétents, en vue d'établir une liste restreinte, pour **la sélection d'un consultant individuel chargé du conseil technique dans le cadre de l'assistance pour la révision de la convention de la SOTRA**.
4. La durée nécessaire pour accomplir la mission est de **six (06) mois renouvelables si nécessaire**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de ladite mission.
5. L'Unité de Coordination du Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA) invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt, à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent fournir un dossier comportant une lettre de manifestation d'intérêt, le curriculum vitae comportant toutes les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées et la photocopie certifiée des diplômes mentionnés dans le curriculum vitae (CV).
6. Compétences et qualifications :

Le Conseil technique sera un Consultant individuel, **Expert en planification de systèmes de transports urbains**.

Il / elle devra :

- a. Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 minimum en génie civil ou en transport ;
- b. Être un expert en planification de systèmes de transports urbains avec plus de 10 ans d'expérience internationale pertinente pour la mission ;
- c. Avoir une expérience de Conseil technique principal pour au moins 3 projets dans le domaine de l'ingénierie et la planification des projets de transports urbains ;
- d. Avoir une expérience professionnelle avérée en matière d'analyse de la demande et de prévisions de trafic dans le domaine des transports urbains ;
- e. Avoir une expérience de conseil technique dans au moins une transaction – en cours ou aboutie – relative à un contrat de PPP dans le domaine des transports urbains au cours des 5 dernières années ;
- f. Disposer de connaissances approfondies des bonnes pratiques et directives internationales en matière de rédaction des clauses techniques de contrats de PPP, notamment celles préconisées par les organisations internationales, est un avantage ;

- a. Maîtriser parfaitement le français à l'oral comme à l'écrit et disposer de solides capacités de rédaction et de communication en français.
7. Le Consultant Individuel sera recruté sur la base des procédures définies dans les Directives Passation des Marchés dans le cadre du Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de la Banque mondiale version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et révisée en Août 2018.
8. Le Consultant individuel devra satisfaire aux critères de provenance et d'éligibilité de la Banque Mondiale et de l'AFD.
9. Les Consultants individuels intéressés **doivent demander les Termes de Références par courriel** aux adresses ci-dessous.
10. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français **en version électronique de préférence** (en raison de la crise sanitaire liée au COVID19) à l'adresse mail ci-dessous ou **en version physique** aux adresses ci-dessous indiquées au plus tard le **mercredi 20 mai 2020 à 10 heures 00 minute** (heure locale) et porter la mention « **Avis à Manifestation d'Intérêt pour la sélection d'un consultant individuel chargé du conseil technique dans le cadre de l'assistance pour la révision de la convention de la SOTRA.**»
11. Les manifestations d'intérêt devront comprendre la fiche de déclaration d'intégrité ci-joint, signée relative à la politique Générale de l'AFD en matière de lutte contre la corruption, la fraude, les pratiques anticoncurrentielles, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹ (« Politique Générale de l'AFD »)
12. **Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :**

Adresses électroniques de retrait des Termes de Références et d'envoi des propositions : pmuaca4@gmail.com; pmuabm@gmail.com et copie pmua.spm@gmail.com;

Adresse de dépôt physique et d'ouverture des propositions : Unité de Coordination du Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (UC-PMUA) sise à la tour administrative C au 5^{ème} étage, au secrétariat de la Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTTC)..

¹ Disponible sur le site <https://www.afd.fr/fr>

DECLARATION D'INTEGRITE DE L'AFD²

AMI N°01/PMUA/C1/2020

A : Coordonnateur du PMUA

Nous déclarons et nous nous engageons à ce que, ni nous ni aucun des membres de notre groupement, ni aucun de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants, sous-traitants, le cas échéant, agissant en notre nom et dûment habilités ou agissant avec notre connaissance ou notre accord, ou notre facilitation, n'a été engagé ni ne s'engagera dans toute activité interdite par la Politique Générale de l'AFD en matière de lutte contre la corruption, la fraude, les pratiques anticoncurrentielles, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme³ (« Politique Générale de l'AFD »), dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés et (en cas d'attribution) de l'exécution du marché sus-référencé (« Marché »), incluant tout avenant à celui-ci.

Nous reconnaissons que la participation de l'AFD dans le financement du Marché est soumise à la Politique Générale de l'AFD. Ainsi, nous reconnaissons que l'AFD ne pourra pas participer au financement du Marché si nous, incluant tous les membres de notre groupement ou nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants, sous-traitants, sommes inéligibles en application d'une décision prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ou si nous sommes sur une des listes suivantes (Liste de Sanctions de l'AFD) :

Liste de sanctions financières UE	https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions_fr
Liste de sanctions financières française	https://www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/sanctions-economiques/tout-savoir-sur-les-personnes-et-entites-sanctionnees
Liste de sanctions commerciales UE	https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-08-04.pdf

Nous autorisons et ferons en sorte que nos sous-traitants, agents (qu'ils soient déclarés ou non), personnel, consultants, prestataires de services ou fournisseurs autorisent l'AFD à examiner tous les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs à la passation et/ou à l'exécution du Marché (en cas d'attribution), et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nous acceptons de conserver tous les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents (qu'ils soient sur support papier ou en format électronique) relatifs à la passation et/ou à l'exécution du Marché.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁴ : _____

Signature : _____ En date du : _____

²Note pour la rédaction : en cas d'appels à concurrence, ce document doit être annexé au formulaire de soumission d'offre/proposition. En cas de processus non compétitif, ce document doit être annexé au contrat respectif.

³Disponible sur le site <https://www.afd.fr/fr>

⁴En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La Déclaration d'intégrité devra être signée par la personne dûment autorisée à signer l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.